PRESIDENCE DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

CABINET MILITAIRE

CHANCELLERIE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

/___)ECRET Nº 77/389 du 2/8/77

Portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

VU l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977,

VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre du Mérite Congolais ;

VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits de Chancellerie ;

/___)E C R E T E :

ARTICLE Ier : Est nommé à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais :

AU GRADE DE CHEVALIER

Monsieur RATAFIKA, Conseiller de l'Assistance Française auprès de l'Inspection Générale d'Etat - BRAZZAVILLE.

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 2 Août 1977

Colonel Joachim YHOMBY-OPANGO.-